



F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : + (216) 71 19 43 44  
Fax : + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

**TUNIS, le 17 septembre 2024**

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
GESTIONNAIRE « CDC GESTION »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire CDC GESTION,

**I- Rapport sur l'audit des états financiers**

Opinion avec réserve :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2023**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **16.620.783 DT** et une valeur liquidative égale à **5 540,261 DT** par part.

Ces comptes ont été arrêtés par le gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, à l'exception de l'incidence de la réserve décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec Réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » au **31 décembre 2023**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement l'opinion avec Réserve :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la

section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Nous nous présentons dans le paragraphe qui suit notre réserve sur les états financiers de « **FCPR CDC CROISSANCE I** ».

#### **Limitation liée à l'impact du contrôle fiscal sur la valeur liquidative au 31 décembre 2023 :**

- 1- Le FCPR « CDC Croissance I » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie couvrant la période allant de 2019 à 2022 portant sur les différents impôts et taxes auxquels il était soumis.

Une première notification a été adressée au fonds le 27 Décembre 2023 portant sur un complément d'impôts et taxes à payer au FCPR « CDC Croissance I » de **240.042 D** pénalités comprises.

La CDC Gestion s'est rapprochée de la Direction des Grandes Entreprises « DGE » en vue de faire bénéficier le FCPR « CDC Croissance I » de la TVA déductible sur les factures qui lui ont été adressées au fonds « CDC Croissance 1 » durant la période 2019-2022.

La Direction des Grandes Entreprises « DGE » a répondu favorablement à cette demande ramenant ainsi le montant des impôts et taxes à payer à 27 KDT avec un report de TVA de 140 KDT.

Le Fonds « CDC Croissance I » a signé un protocole d'accord irrévocable le 13 Juin 2024 avec l'administration fiscale selon lequel le fonds doit régulariser la situation en effectuant le règlement de la dette de **27.079 D** au titre d'impôts et taxes à payer en principal et la fixation du report de TVA au titre mois de décembre de l'exercice 2022 à **140.294 D**.

Au 14 juin 2024, un montant de **27.079 D** a été payé par le fonds et les déclarations rectificatives sont en cours de régularisation.

Il convient de préciser qu'il nous a été impossible d'estimer l'impact de cette régularisation sur la valeur liquidative du fonds au 31 décembre 2023.

#### **Paragraphe d'observations :**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- 1- Le FCPR CDC CROISSANCE 1 porte sur un montant projeté de 50.000.000 DT. Au **31 décembre 2023**, il a été souscrit, libéré et clôturé à hauteur de 30.000.000 DT.
- 2- L'absence d'une situation auditée des sociétés en portefeuille (à l'exception de Acropolis, Variétés Industrielles et Kuriat Palace) ne nous permet pas de nous prononcer sur les éventuelles moins-values latentes sur ces titres pouvant affecter la valeur liquidative.

- 3- Le Comité consultatif, réuni le 16 Avril 2024, a décidé l'ouverture de la période de pré-liquidation du FCPR CDC CROISSANCE I à partir du 01 Octobre 2024.

Le Conseil du Marché Financier, par courrier en date du 29 Août 2024, n'a pas émis d'objection pour la prorogation de la durée de vie du fonds d'une période d'une année expirant le 01 mars 2027.

#### Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées ci-dessus.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** ».

#### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont

considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- *Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### *Efficacité du système de contrôle interne :*

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

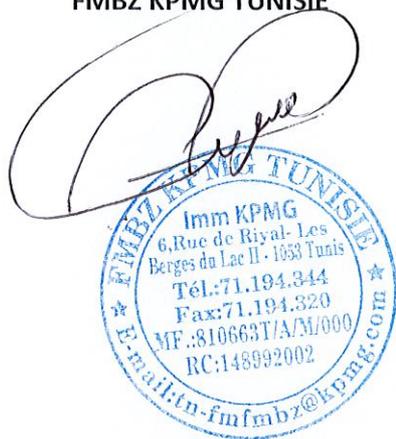
Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Skander Miladi**

**Partner**

**FMBZ KPMG TUNISIE**



FCPR CDC CROISSANCE I

**BILAN**  
(Unité : en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
<b>AC 1 - Portefeuille titres</b>	<b>AC 1</b>	<b>15 728 564</b>	<b>20 728 374</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		14 069 879	14 778 222
b - Obligations et valeurs assimilées		1 168 658	5 593 112
c - Autres valeurs		490 027	357 040
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>AC 2</b>	<b>850 872</b>	<b>2 460 446</b>
a - Placements monétaires		494 061	1 990 885
b - Disponibilités		356 811	469 561
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>AC 3</b>	<b>69 508</b>	<b>4 037</b>
<b>AC 4 - Autres Actifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>16 648 944</b>	<b>23 192 857</b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<b>PA 1</b>	17 850	8 925
PA 2 - Autres créditeurs divers	<b>PA 2</b>	10 311	893
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>28 161</b>	<b>9 818</b>
<b>CP 1 - Capital</b>	<b>CP 1</b>	<b>26 104 356</b>	<b>27 162 699</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>-9 483 573</b>	<b>-3 979 660</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-3 979 660	-1 961 899
b - Sommes distribuables de l'exercice		-5 503 913	-2 017 761
<b>ACTIF NET</b>		<b>16 620 783</b>	<b>23 183 039</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>16 648 944</b>	<b>23 192 857</b>

FCPR CDC CROISSANCE I

**ETAT DE RESULTAT**

(Unité : en dinars)

	Notes	Période du 01.01.2023 au 31.12.2023	Période du 01.01.2022 au 31.12.2022
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</b>	<b>PR 1</b>	<b>333 830</b>	<b>732 271</b>
a - Dividendes		65 275	56 137
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		220 221	639 094
c - Revenus des autres valeurs		48 334	37 040
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR 2</b>	<b>86 066</b>	<b>215 286</b>
Revenus des placements monétaires		86 066	215 286
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>419 896</b>	<b>947 557</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements (-)</b>	<b>CH 1</b>	<b>-901 429</b>	<b>-901 427</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>-481 533</b>	<b>46 130</b>
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges (-)	<b>CH 2</b>	-5 022 380	-2 063 891
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-5 503 913</b>	<b>-2 017 761</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>-5 503 913</b>	<b>-2 017 761</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) (-)		0	0
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-1 058 343	-1 297 875
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-6 562 256</b>	<b>-3 315 636</b>

*FCPR CDC CROISSANCE I*  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
 (Unité : en dinars)

	Période du 01.01.2023 au 31.12.2023	Période du 01.01.2022 au 31.12.2022
<b><u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b><u>-6 562 256</u></b>	<b><u>-3 315 636</u></b>
a - Résultat d'exploitation	-5 503 913	-2 017 761
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1 058 343	-1 297 875
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b><u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b><u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
<b>b- Rachats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-6 562 256</b>	<b>-3 315 636</b>
<b><u>AN 4 - ACTIF NET</u></b>		
a - en début d'exercice	23 183 039	26 498 675
b - en fin d'exercice	16 620 783	23 183 039
<b><u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a - en début d'exercice	3 000	3 000
b - en fin d'exercice	3 000	3 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>5 540,261</b>	<b>7 727,680</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-28,31%</b>	<b>-12,512%</b>

## **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

Le « FCPR CDC CROISSANCE 1 » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 ter et l'article 22 quarter du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « CDC GESTION » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, n°71-2015 en date du 29 Décembre 2015.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres et quasi-fonds propres des sociétés établies en Tunisie et non cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat telles que prévues par l'article 22 bis (nouveau) du Code des Organismes de Placement Collectif.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le FCPR CDC CROISSANCE 1 porte sur un montant projeté de 50.000.000 DT. Au 31 décembre 2023, il a été souscrit, libéré et clôturé à hauteur de 30.000.000 DT.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

Le FCPR CDC CROISSANCE 1 est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant la société CDC GESTION.

## **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2023**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les obligations convertibles en actions, les comptes courants associés et les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées***

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

Pour déterminer le montant de cette Juste Valeur, la Société de Gestion recourt à une méthode adaptée à la nature, aux conditions et aux circonstances de l'investissement.

#### **3.3- *Evaluation des autres placements***

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **3.4- *Cession des placements***

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

#### ***AC1 : Portefeuille-titres***

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 15.728.564 DT et se détaille ainsi :

## FCPR CDC CROISSANCE I

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	+/- valeurs potentielles	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2023	% des montants souscrits	Méthode d'évaluation
<b>(a) Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>							
<b>Actions des sociétés non cotées</b>							
DRAXON HOLDING	49 000	490 000	-392 000	0	98 000	1,63%	Coût d'acquisition avec décote de 80%
KURIAT PALACE	45 000	4 500 000	-2 700 000	0	1 800 000	15,00%	Coût d'acquisition avec décote de 60%
VARIETES INDUSTRIELLES	150 000	1 810 000	1 214 141	0	3 024 141	6,03%	Moyenne (DCF, Valeur mathématique)
ACROPOLIS	5 500	1 500 000	-485 968	0	1 014 032	5,00%	Valeur mathématique
SMRI AMAL	14 141	2 500 000	-1 000 000	0	1 500 000	8,33%	Coût d'acquisition avec décote de 40% (Garantie SOTUGAR)
POLYSMART	100 000	330 000	-132 000	0	198 000	1,10%	Coût d'acquisition avec décote (Garantie SOTUGAR)
CITYBEL	20 000	2 000 000	-400 000	0	1 600 000	6,67%	Coût d'acquisition avec décote de 20%
PLASTICUM	2 611	1 000 013	44 387	0	1 044 400	3,33%	Discounted Cash Flow
MEDILSYS	2 770	110 510	-44 204	0	66 306	0,37%	Coût d'acquisition avec décote de 60%
GREEN HILL RESORTS	300 000	3 000 000	0	0	3 000 000	10,00%	Coût d'acquisition
TUNISIAN HELICOPTER	750	75 000	0	0	75 000	0,25%	Coût d'acquisition
SNPA NEWFOOD	3 000	300 000	0	0	300 000	1,00%	Coût d'acquisition
SEM CHIFA	3 500	350 000	0	0	350 000	1,17%	Coût d'acquisition
<b>Sous-Total (1)</b>		<b>17 965 523</b>	<b>3 895 644</b>	<b>0</b>	<b>14 069 879</b>		
<b>(b) Obligations et valeurs assimilées</b>							

FCPR CDC CROISSANCE I

Obligations Convertibles en Actions (O.C.A)											
OCA DRAXON HOLDING	301 000	3 010 000	-3 010 000	0	0	10,03%					Coût amorti avec décote à 100%
OCA VARIETES INDUSTRIELLES	149 000	1 490 000	-1 490 000	22 486	22 486	4,97%					Coût amorti avec décote à 100%
OCA POLYSMART	134 000	670 000	0	241 527	911 527	2,23%					Coût amorti
OCA MEDILSYS	18 949	189 490	0	45 155	234 645	0,63%					Coût amorti
<b>Sous-Total (2)</b>		<b>5 359 490</b>	<b>-4 500 000</b>	<b>309 168</b>	<b>1 168 658</b>						
<b>(c) Autres valeurs</b>											
Acropolis		320 000	-320 000	8 627	8 627	1,07%					Coût amorti avec décote à 100% du montant principal
Tunisia Helicopter		275 000	0	26 400	301 400	0,92%					Coût amorti
SNPA NEW FOOD		180 000	0	0	180 000	0,60%					Coût amorti
<b>Sous-Total (3)</b>		<b>775 000</b>	<b>-320 000</b>	<b>35 027</b>	<b>490 027</b>						
<b>Total (1+2+3)</b>		<b>24 100 013</b>	<b>-8 715 644</b>	<b>344 195</b>	<b>15 728 564</b>						

**AC2 : Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023 à 850.872 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.2023	Solde au 31.12.2022
<b>Placements monétaires</b>		
Certificats de dépôt	500 000	2 000 000
Intérêts précomptés sur Certificats de Dépôts	-7 298	-10 951
Intérêts courus sur Certificats de Dépôts	1 359	1 836
	<b>494 061</b>	<b>1 990 885</b>
<b>Disponibilités</b>		
Dépôts à vue	356 811	469 561
<b>Total</b>	<b>850 872</b>	<b>2 460 446</b>

**AC3 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023 à 69.508 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.2023	Solde au 31.12.2022
Intérêts à recevoir sur dépôts à vue	850	4 037
Principal échu sur OCA/CCA	4 820 000	0
Dépréciation – Principal sur OCA/CCA	- 4 820 000	0
Intérêts échus sur OCA / CCA	2 246 735	2 044 816
Dépréciation – Intérêts échus sur OCA/CCA	-2 246 735	-2 044 816
Dividendes à recevoir	65 275	0
TVA à encaisser sur intérêts	3 383	0
<b>Total</b>	<b>69 508</b>	<b>4 037</b>

**PA1 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023 à 17.850 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.2023	Solde au 31.12.2022
Frais du Dépositaire	17 850	8 925
<b>Total</b>	<b>17 850</b>	<b>8 925</b>

**PA2 : Autres créiteurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023 à 10.311 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.2023	Solde au 31.12.2022
Autres créiteurs	10 311	893
<b>Total</b>	<b>10 311</b>	<b>893</b>

**PR1 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023 à 333.830 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2023 au 31.12.2023	Du 01.01.2022 au 31.12.2022
Dividendes	65 275	56 137
Intérêts courus sur OCA – Draxon Holding	0	206 760
Intérêts courus sur OCA – Variétés industrielles	98 544	101 320
Intérêts courus sur OCA – Medilsys	13 307	12 321
Prime de non-conversion – Draxon Holding	0	175 543
Prime de non-conversion – Variétés industrielles	46 210	72 990
Prime de non-conversion – Polysmart	67 521	62 519
Prime de non-conversion – Medilsys	7 945	7 640
Intérêts courus sur CCA – Acropolis	8 627	37 040
Intérêts courus sur CCA – Tunisie Helicopter	26 400	0
<b>Total</b>	<b>333 830</b>	<b>732 271</b>

**PR2 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023 à 86.066 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2023 au 31.12.2023	Du 01.01.2022 au 31.12.2022
Intérêts sur certificats de dépôts	77 329	198 922
Intérêts sur dépôts à vue	8 737	16 364
<b>Total</b>	<b>86 066</b>	<b>215 286</b>

**CH1 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023 à 901.429 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2023 au 31.12.2023	Du 01.01.2022 au 31.12.2022
Rémunération du Gestionnaire	892 504	892 502
Rémunération du dépositaire	8 925	8 925
<b>Total</b>	<b>901 429</b>	<b>901 427</b>

**CH2 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023 à 5.022.380 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2023 au 31.12.2023	Du 01.01.2022 au 31.12.2022
Services bancaires & assimilés	236	242
Autres impôts et taxes	225	105
Assurance SOTUGAR	0	10 320
Autres charges de gestion	0	8 408
Perte sur intérêts et PNC – OCA	164 879	2 019 136
Perte sur intérêts CCA	37 040	25 679
Perte sur Principal OCA/CCA	4 820 000	0
<b>Total</b>	<b>5 022 380</b>	<b>2 063 891</b>

**CP1 : Note sur le capital**

<b>Capital souscrit au 31.12.2022</b>	
Montant	30 000 000
Nombre des parts émises	3 000
Nombre de copropriétaires	1
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
<b>Capital souscrit au 31.12.2023</b>	
Montant	30 000 000
Nombre de parts	3 000
Nombre de porteurs de parts	1

<b>Libellé</b>	<b>Mouvement sur le capital</b>	<b>Mouvement sur l'Actif Net</b>
<b>Capital Début de période au 31.12.2022</b>	<b>27 162 699</b>	<b>27 162 699</b>
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	0	0
<b>Autres Mouvements</b>	<b>-1 058 343</b>	<b>-10 541 916</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1 058 343	-1 058 343
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0	0
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-3 979 660
Sommes distribuables de l'exercice		-5 503 913
<b>Montant Fin de période au 31.12.2023</b>	<b>26 104 356</b>	<b>16 620 783</b>

## NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Données par part et ratios pertinents

Données par part	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Revenus des placements	139,965	315,852	255,920	194,270	239,160
Charges de gestion des placements	-300,476	-300,476	-300,476	-300,476	-300,476
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>-160,511</b>	<b>15,377</b>	<b>-44,556</b>	<b>-106,206</b>	<b>-61,316</b>
Autres produits	0,000	0,000	4,833	1,167	1,667
Autres charges	-1 674,127	-687,964	-2,873	-50,124	-1,109
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>-1 834,638</b>	<b>-672,587</b>	<b>-42,595</b>	<b>-155,163</b>	<b>-60,758</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>-1 834,638</b>	<b>-672,587</b>	<b>-42,595</b>	<b>-155,163</b>	<b>-60,758</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-352,781	-432,625	-27,077	-486,065	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>-352,781</b>	<b>-432,625</b>	<b>-27,077</b>	<b>-486,065</b>	<b>0,000</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>-2 187,419</b>	<b>-1 105,212</b>	<b>-69,672</b>	<b>-641,228</b>	<b>-60,758</b>
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>5 540,261</b>	<b>7 727,680</b>	<b>8,832,892</b>	<b>8 902,564</b>	<b>9 543,792</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges / actif net moyen	4,53%	-3,89%	-3,40%	-3,26%	-3,14%
Autres charges / actif net moyen	-25,24%	-8,90%	-0,03%	-0,54%	-0,01%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-27,66%	-12,57%	-0,78%	-1,68%	-0,63%

### **5-2 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du FCPR CDC COISSANCE 1 est confiée à la société CDC GESTION conformément à l'orientation définie pour le Fonds. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR.

Les frais de gestion annuels sont fixés à 2.5% HT pour les montants souscrits par les porteurs de Parts, pendant la période d'investissement. Au-delà de cette période, les frais de gestion seront fixés à 2.5% HT des montants investis diminués des montants restitués aux investisseurs en principal ainsi que des pertes définitives.

Les frais de Gestion sont facturés par le Gestionnaire au Fonds trimestriellement et d'avance, à l'exception de la première facturation qui couvrira une période inférieure ou égale à trois mois permettant de faire coïncider les dates de facturation avec les trimestres et les années calendaires.

En cas de souscription de capital en milieu d'année, les frais de Gestion seront calculés au prorata temporis.

### **5-3 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. La rémunération du dépositaire sera égale à 0,02% HT du montant de l'actif net du fonds avec un minimum annuel de Sept Mille Cinq Cent Dinars (7.500 DT) HT et un plafond de Douze Mille Cinq Cent Dinars (12.500 DT) HT payable d'avance au début de chaque exercice.

### **5-4 Autres frais**

Les Autres Frais Supportés par le Fonds se présentent comme suit :

(I) Les Frais liés à des prestations externes : Ces Frais couvrent les prestations et services d'expertise demandés par le Comité d'investissement et qui sont liés directement aux dossiers d'investissement ou de désinvestissement.

(II) Les Frais d'enregistrement et les frais et les dépenses d'assurance.

Le montant cumulé des autres frais ne peut dépasser une limite annuelle de 1% hors taxe du montant des souscriptions.

Le Comité consultatif peut lever la limite indiquée ci-dessus suite à une demande formulée par le gestionnaire.

Les Autres Frais Supportés par la société de gestion se présentent comme suit :

(I) Les honoraires du Commissaire aux Comptes seront à la charge du Gestionnaire.

(II) Les redevances du CMF seront à la charge du Gestionnaire.